



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux commerciaux

Question écrite n° 72897

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le décret du 30 septembre 1953 relatif aux baux commerciaux. En juin 2003, le précédent ministre de la justice avait annoncé la constitution d'un groupe de travail sur la révision du décret du 30 septembre 1953, groupe de travail dans lequel les propriétaires devaient être représentés. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'évolution des travaux de ce groupe et s'il a l'intention de soumettre prochainement au Parlement une modification du décret du 30 septembre 1953.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il a confié en septembre 2003 à un groupe de travail la mission de réfléchir à la modernisation du régime des baux commerciaux. Le groupe de travail a rendu son rapport au mois de mai 2004 et a fait quarante propositions. Ces propositions ont été soumises à consultation auprès des personnes concernées. Suite à cette consultation, il est envisagé une réforme limitée à l'aspect juridictionnel du régime des baux commerciaux. Aucune réforme ne sera entreprise qui modifierait l'équilibre actuel de la propriété commerciale, qui est l'une des bases du développement du commerce dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72897

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8315

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9775